

## Annexe 9.1 : Pression par l'entremise des médias en Irlande

Cette étude de cas est tirée de *The medical case for clean air in the home, at work and in public places*, un rapport sur le tabagisme passif déposé par le Tobacco Advisory Group of the Royal College of Physicians en juillet 2005, accessible à <http://www.rcplondon.ac.uk/pubs/brochure.aspx?e=4>.

Le 29 mars 2004, l'Irlande est devenue le premier pays du monde à introduire une législation complète interdisant l'usage du tabac dans tous les endroits publics fermés, y compris les bars et les restaurants<sup>1,2</sup>. La mise en application de la loi s'est avérée extrêmement populaire et réussie<sup>3</sup>. Dans le cadre d'une révision annuelle, 96 pour cent des gens travaillant dans des espaces fermés ont affirmé travailler actuellement dans des environnements sans fumée<sup>4</sup>. Cette étude de cas met en évidence l'utilisation des médias payés et acquis par les ministères de la santé et les organisations non gouvernementales (ONG) pour établir l'acceptation et le soutien de la loi sur les espaces sans fumée. Pour consulter l'étude de cas globale traitant des efforts de pression par l'entremise des médias pour soutenir la loi sur les lieux de travail sans fumée en Irlande, consultez le chapitre 15 du document *The medical case for clean air in the home, at work and in public places*, un rapport sur le tabagisme passif déposé par le Tobacco Advisory Group of the Royal College of Physicians en juillet 2005 (lien Web cité ci-dessus).

En arrière-plan, un nouveau projet de loi sur le tabac a été publié en 2001, donnant ainsi au *Minister for Health and Children* le pouvoir de créer des lieux de travail sans fumée<sup>1</sup>. Ce projet de loi a été soutenu par les partis de l'opposition et a été adopté au titre de loi en 2002. Les discussions quant à la portée que devraient avoir les restrictions touchant l'usage du tabac sur les lieux de travail se sont poursuivies. Pour faciliter le débat, le *Office on Tobacco Control* (OTC) nouvellement établi et la *Health and Safety Authority* ont demandé à des scientifiques indépendants d'étudier la preuve sur le tabagisme passif en milieu de travail. Ceux-ci ont conclu que la fumée secondaire était dangereuse, que les employés devaient être protégés sur les lieux de leur travail et que des mesures législatives étaient nécessaires<sup>6</sup>. Lors du lancement de ce rapport le 30 janvier 2003, Micheál Martin TD, *Minister for Health and Children*, a annoncé qu'il rendrait les ordonnances nécessaires pour s'assurer que tous les lieux publics fermés, incluant les bars, deviennent des espaces sans fumée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Divers problèmes techniques ont retardé la mise en application de la loi jusqu'en mars 2004.

Au cours de la période écoulée entre l'annonce de la législation et sa mise en application, trois groupes distincts d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ont offert un appui important à la législation : le *Minister for Health and Children* et d'autres politiciens; le secteur de la fonction publique, incluant le OTC, le *Department of Health and Children*, la *Health and Safety Authority* et les *Regional Health Authorities*; ainsi que des organisations non gouvernementales, notamment *Action on Smoking and Health* (ASH) Ireland, *Irish Cancer Society*, *Irish Heart Foundation* et l'organisation syndicale *MANDATE*, qui représente les travailleurs du secteur de l'accueil. Ensemble, avec d'autres, ces groupes ont joué des rôles différents, mais importants dans la promotion d'arguments pertinents tels que les suivants :

- Le tabagisme passif (ou la fumée secondaire) constitue un problème de santé et sécurité important.
- Le tabagisme passif est une cause grave de mauvaise santé.
- Tous les travailleurs, y compris ceux du secteur de l'accueil, méritent d'être protégés.
- La ventilation n'a pas d'effet sur les composants nocifs de la fumée secondaire.
- Les fumeurs ne sont pas efficaces; la fumée ne sait pas lire.
- Les fumeurs sont des gens raisonnables et doivent vouloir cesser.
- Les fumeurs qui désirent renoncer au tabac devraient avoir facilement accès à de l'aide.

De plus, toutes les parties s'entendaient pour dire que le principal objectif de la législation était de protéger les travailleurs des effets nocifs de la fumée secondaire. La législation sur les espaces sans fumée n'a pas été présentée comme un moyen de protéger le public ou d'encourager les fumeurs désirant renoncer au tabac ou réduire leur usage. Ainsi, on comprenait que si le public, par exemple les clients de sites d'accueil, tirait profit des emplacements sans fumée ou que si les fumeurs réduisaient leur consommation ou cessaient de fumer des suites de l'interdiction, il s'agissait de conséquences appréciables, mais pas d'objectifs centraux de la législation.

*ASH Ireland*, la *Irish Cancer Society* et la *Irish Heart Foundation* ont combiné leurs ressources afin d'élaborer une campagne de pression par l'entremise des médias en santé publique en faveur de l'initiative des espaces sans fumée et d'offrir leadership et appui aux autres ONG désirant s'impliquer. De plus, plusieurs organismes de santé professionnels, par exemple le *Irish College of General Practitioners* et la *Environmental Health Officers' Association* ainsi que les ONG de soutien, par exemple la *Asthma Society*, ont soutenu et contribué à la campagne médiatique.

Le OTC a joué un rôle clé non seulement à titre de porte-parole de l'initiative, mais également en réalisant une campagne visant à établir la conformité du public par rapport à la législation sur les lieux de travail sans fumée. Ses membres se sont assurés que les expériences des personnes chargées d'exécuter une législation similaire ailleurs, particulièrement à New York et à Boston, étaient portées à l'attention de toutes les parties concernées en Irlande. Ils étaient aussi responsables, en association avec la *Health and Safety Authority*, de s'assurer que l'information et la signalisation requises étaient accessibles à ceux qui devaient exécuter la législation après son entrée en vigueur<sup>7</sup>.

Le médecin-chef du *Department of Health and Children* a émis une opinion non ambiguë de l'impact potentiel sur la santé de la législation, qui a été publiée largement dans les médias<sup>8</sup>. Le ministère a aussi exécuté une campagne multimédia intitulée «Every cigarette is doing you damage» pour mettre en évidence les effets nocifs du tabagisme sur les gens et le personnel du ministère s'est assuré de l'accessibilité à un soutien adéquat avant la mise en vigueur de la législation afin de répondre aux besoins des gens qui désiraient cesser de fumer. Du personnel de renoncement au tabac additionnel ainsi qu'une ligne d'aide nationale téléphonique améliorée avec soutien auxiliaire ont été fournis en association avec la *Irish Cancer Society* et les autorités sanitaires locales. Un site Web spécialisé a été lancé pour traiter tous les aspects de la législation et donner au public des réponses claires à leurs nombreuses questions concernant sa mise en vigueur<sup>9</sup>.

En vertu de la législation sur les espaces sans fumée, une personne qui fume dans un espace sans fumée désigné et le propriétaire, le gestionnaire ou la personne en charge de l'endroit sont tous les deux coupables d'une infraction, punissable par des amendes pouvant atteindre 3 000 dollars (environ 4 000 \$ US) s'ils sont condamnés par la cour<sup>1</sup>. Pour faciliter la mise en application de la législation sur les espaces sans fumée et pour maximiser la conformité à la loi, le OTC a lancé une campagne de publicité à la télévision et à la radio visant à accroître la sensibilisation du public à propos de l'introduction des lieux de travail sans fumée. La campagne comprenait des diffusions répétées de deux publicités télévisées de 20 secondes et d'une annonce à la radio de 20 secondes, en plus de publicités imprimées dans diverses publications spécialisées. La phase un de la campagne a été lancée au début du mois de mars et se concentrait sur l'annonce de l'introduction des lieux de travail sans fumée le 29 mars. La phase deux, lancée le 29 mars, se concentrait sur l'établissement de la conformité à la nouvelle législation et donnait un numéro de téléphone local destiné au signalement des épisodes de non-conformité.

Pour soutenir et, lorsque nécessaire, appliquer la conformité, le OTC<sup>11</sup> et la *Health and Safety Authority*<sup>12</sup> ont préparé des notes d'orientation détaillées et des affiches destinées aux employeurs<sup>13</sup>.

Le 29 mars 2004, jour de l'édiction de l'initiative sur les espaces sans fumée, les trois journaux grand format nationaux (*The Irish Times*, *Irish Independent* et *Irish Examiner*) et les trois principaux journaux de format tabloïde (*Sun*, *Mirror* et *Star*) ont publié des reportages positifs sur l'interdiction en première page et ont tous publié un éditorial en faveur de l'initiative. Une série d'événements médiatiques ont été organisés tout au long de la journée, à commencer par le

premier petit-déjeuner sans fumée en Irlande à 8 h dans un populaire restaurant du centre-ville. Des niveaux élevés de conformité à l'interdiction ont été notés immédiatement par les officiers d'hygiène de l'environnement chargés de faire appliquer l'interdiction et ont été confirmés par les reporters répartis un peu partout à la recherche de propriétaires ou de clients de bars se préparant à défier la loi. Les cas de non-conformité, même dans les bars des quartiers les plus durs et les emplacements ruraux, ont été très peu nombreux. Un mois après l'interdiction, un taux de conformité de 97 pour cent a été atteint dans tous les lieux de travail, incluant les bars<sup>14</sup>.

En 2005, un vaste soutien public à la législation tant chez les fumeurs que chez les non-fumeurs était noté. Le sondage d'opinion publique mené par le OTC avant le premier anniversaire de la loi démontrait que :

- 93 pour cent des gens, incluant 80 pour cent de fumeurs, considéraient que la loi était une bonne idée;
- 96 pour cent des gens, incluant 89 pour cent de fumeurs, considéraient la loi comme un succès;
- 98 pour cent des gens, incluant 94 pour cent de fumeurs, considéraient que les lieux de travail étaient maintenant plus sains grâce à la loi sur les espaces sans fumée<sup>4</sup>.

Malgré une importante rhétorique négative en ce qui a trait aux intérêts dévolus entourant l'introduction de l'initiative des espaces sans fumée en Irlande, l'impact que cette dernière a eu sur la population irlandaise a peut-être été mieux saisi lors de la diffusion d'un programme à la télévision nationale le Jour de l'an 2005. Une étude de marché, menée en rapport avec le programme, qui demandait comment s'était déroulée l'année 2004 a permis de constater que dans la liste des 30 événements positifs survenus en Irlande en 2004, incluant plusieurs réalisations sportives internationales mémorables, la mise en application de l'initiative des espaces sans fumée dans tous les lieux de travail se classait au premier rang, dépassant même le second événement en importance de 15 pour cent.

Plusieurs facteurs ont contribué à ce grand succès. Parmi ceux-ci, le débat médiatique d'une durée de 14 mois qui a précédé la mise en application de la législation. La couverture médiatique de la législation sur les espaces sans fumée a été estimée au cours de cette période à plus de 20 millions de mots, équivalant à quelque 10 000 pages de magazine de format tabloïde et 2 000 heures de temps de diffusion aux échelles nationale et locale<sup>15</sup>. La couverture médiatique et les messages constants à propos de la protection de la santé des travailleurs ont joué un rôle crucial dans l'établissement de la compréhension publique et du soutien à la législation.

---

## Références

- <sup>1</sup> *Public Health (Tobacco) Acts 2002 and 2004*. Dublin: Stationery Office, 2004.
- <sup>2</sup> Howell F. Ireland's workplaces, going smoke-free. *BMJ* 2004; **328**(7444):847-8.
- <sup>3</sup> Howell F. Smoke-free bars in Ireland: a runaway success. *Tob Control* 2005;**14**(2):73-4.
- <sup>4</sup> Office of Tobacco Control. *Smoke-free workplaces in Ireland: a one-year review*. Clane, Irlande: Office of Tobacco Control, 2005. [www.otc.ie/article.asp?article=271](http://www.otc.ie/article.asp?article=271)
- <sup>5</sup> U.S. Department of Health and Human Services. *The health consequences of involuntary smoking. A report of the Surgeon General*. DHHS Publication No. (CDC) 87-8398. Rockville, MD: DHHS, Public Health Service, Centers for Disease Control, Center for Health Promotion and Education, Office on Smoking and Health, 1986.
- <sup>6</sup> Allwright S, McLoughlin JP, Murphy D, Pratt I et al. *Report on the health effects of environmental tobacco smoke (ETS) in the workplace*. Dublin: Office of Tobacco Control/Health and Safety Authority, 2002. 69.20.28.11 /article.asp?article=34
- <sup>7</sup> Office for Tobacco Control. Smoke-free workplaces. [www.otc.ie/communication\\_smokefree.asp](http://www.otc.ie/communication_smokefree.asp)
- <sup>8</sup> Department of Health and Children. *Statement from the office of CMO on smoking in workplace ban*, 21 août 2003. [www.dohc.ie/press/releases/2003/20030821.html](http://www.dohc.ie/press/releases/2003/20030821.html)
- <sup>9</sup> Department of Health and Children, 2003. [www.smokefreeatwork.ie](http://www.smokefreeatwork.ie)
- <sup>10</sup> Office of Tobacco Control. *Smoke-free works*, Mars/avril 2004. [www.otc.ie/smoke-free\\_campaigns.asp](http://www.otc.ie/smoke-free_campaigns.asp)
- <sup>11</sup> Office of Tobacco Control. *Guidance for employers and managers. Public Health (Tobacco) Acts 2002 and 2004. Section 47 – Smoking prohibitions*, 2004. [www.otc.ie/smoke-free\\_publications.asp](http://www.otc.ie/smoke-free_publications.asp)
- <sup>12</sup> Health and Safety Authority. *Smoke free workplace*, 2004. [www.hsa.ie/publisher/index.jsp?alD=305&nID=213&pID=97#employer](http://www.hsa.ie/publisher/index.jsp?alD=305&nID=213&pID=97#employer)
- <sup>13</sup> Office of Tobacco Control. *Smoke-free workplaces lo-call compliance line*. [www.otc.ie/smoke-free\\_locall.asp](http://www.otc.ie/smoke-free_locall.asp)
- <sup>14</sup> Office of Tobacco Control. *Smoke-free workplace legislation implementation*. Progress report, mai 2004. [www.otc.ie/Uploads/Smoke-free%20workplace%20legislation%20progress%20report%20may%2004%20FINAL.pdf](http://www.otc.ie/Uploads/Smoke-free%20workplace%20legislation%20progress%20report%20may%2004%20FINAL.pdf)
- <sup>15</sup> Gilmore N. *Clearing the air: the battle over the smoking ban*. Dublin: Liberties Press, 2005.